

# Nice : harcelée par un toxico dans une pharmacie

Zidane M. multipliait les menaces et les insultes quand l'employée d'une pharmacie de Nice-Nord refusait d'accéder à ses demandes de méthadone, un substitut à l'héroïne. Ce médicament ne peut être délivré qu'avec une ordonnance sécurisée. Client réputé agressif, le comportement de Zidane M. était tel que Yasmina a fini par tomber malade. Elle a été placée en arrêt de travail pendant plusieurs mois à cause d'une dépression. Ce client irascible et irrespectueux a été renvoyé ce mardi en correctionnelle. Deux plaintes avaient été déposées contre lui en 2020 et en octobre 2021. Le pharmacien, qui n'avait pas pris la mesure des dégâts psychologiques sur sa salariée, a fini par interdire à ce singulier client l'accès à l'officine certains jours. Interdiction qu'il n'a pas respectée.

## « Il a tout gâché »

La jeune femme, complètement déstabilisée, a dû changer de pharmacie, se sentant en insécurité. « J'étais épanouie dans mon travail, il a tout gâché », confie-t-elle, au bord des larmes. Un médecin légiste a fixé à 10 % son incapacité permanente. À la barre du tribunal, Zidane M. se présente comme profondément malade. « J'avais besoin d'une ordonnance toutes les deux semaines. Il y avait beaucoup d'attente chez le médecin chez le pharmacien... Je n'étais pas



**Pendant des années, il a cherché à faire pression sur une préparatrice en pharmacie, pour exiger de la méthadone. Elle en est tombée malade.**

*fier de demander ce médicament », tente-t-il de s'expliquer. « Vous avez toujours contesté les faits mais il y a eu quatre témoignages qui allèguent de votre comportement, note le président Edouard Levraut. Est-ce que vous avez pu vous montrer agressif, injurieux ? » « Oui, bien sûr », finit par admettre le prévenu, ancien chauffeur routier, père de deux enfants, qui a dû cesser son travail en raison, dit-il, de ses troubles psychiatriques.*

M<sup>e</sup> Florian Fouquès, avocat de la partie civile, félicite la jeune femme : « Bravo pour ce que vous avez fait. Vous êtes une petite héroïne du quotidien, un rempart face au n'importe quoi. » « Depuis le début du procès, Yasmina tient ma robe

*parce qu'elle a peur, insiste l'avocat grassois. Ce monsieur lui a fait vivre un enfer. Votre patron n'a pas été à la hauteur, vous laissant en première ligne face à cet homme. » A contrario, M<sup>e</sup> Fouquès salue « des policiers très réactifs, qui ont encouragé la jeune femme à déposer plainte ».*

## « Un individu malade »

Le procureur Marc Ruperd regrette qu'il n'y ait pas eu « un début de remise en question du prévenu ». Le magistrat demande une peine de sept mois d'emprisonnement avec sursis et une période de probation de deux ans. M<sup>e</sup> Jean-Pascal Padovani, en défense, s'attarde sur la personnalité du prévenu venu prendre ici ses responsabilités : « Nous avons affaire à un individu malade. J'ai envoyé les pièces médicales au parquet. Il conjugue toxicomanie et bipolarité. Il y a au minimum une altération du discernement, peut-être une abolition quand il réclame sa dose. »

Coupable de harcèlement moral, le prévenu a été condamné à six mois de prison avec sursis et une période probatoire de deux ans. Zidane M. a l'interdiction d'entrer en contact avec sa victime à qui il doit verser une provision de 5 000 euros. Il doit aussi se soigner sérieusement. Sous peine d'être incarcéré.

**CHRISTOPHE PERRIN**

sions.